

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 23 septembre 2024, à 19h00.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Denys Leclerc	Siège #5
Mme Lise Julien	Siège #2	Mme Karina Bélanger	Siège #6

Sont absents :

M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3
M. Mathias Piché	Siège #4

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière.
Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim.

247-09-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

ADOPTÉE

248-09-2024

AVIS DE MOTION

Projet de règlement abrogeant le règlement numéro 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, ainsi que la délégation de dépenses et contrats

Je, soussignée, madame Lise Julien conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement numéro 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, ainsi que la délégation de dépenses et contrats

Et j'ai signé : _____conseillère

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement 05-2024 abrogeant le règlement numéro 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, ainsi que la délégation de dépenses et contrats

249-09-2024

AVIS DE MOTION

Projet de règlement abrogeant le règlement numéro 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile

Je, soussigné, monsieur Martial Leclerc conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement numéro 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile

Et j'ai signé : _____conseiller

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement 06-2024 abrogeant le règlement numéro 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

250-09-2024

OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE REDUCTION DE PRESSION SUR LE BOULEVARD CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour les travaux de surveillance pour son contrat d'installation d'une chambre de réduction de pression sur le boulevard du Centenaire ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de prix ont été reçues et comparées :

Pluritec :	11 220.00 \$
Gama Consultant :	18 800.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue est conforme aux exigences ;

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission la plus avantageuse pour les travaux du projet mentionné ci-dessus au soumissionnaire Pluritec au coût de 11 220.00 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ et inscrite au poste budgétaire « 23 04242 410 » projet #INFHY3024

ADOPTÉE

251-09-2024

EMBAUCHES AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre actuel au poste de classe B ainsi que d'un poste temporaire saisonnier classe C ;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection constitué de la directrice générale, madame Annie Thériault, du conseiller responsable des employés municipaux, monsieur Bertrand Thibaudeau et du contremaître aux travaux publics, monsieur François Petit, recommande de procéder à l'embauche de monsieur François Auger au poste permanent classe B d'ouvrier spécialisé aux travaux publics et ce, par suite d'un affichage et à un processus de sélection, incluant des entrevues;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection constitué de la directrice générale, madame Annie Thériault, et du contremaître aux travaux publics, monsieur François Petit, recommande de procéder à l'embauche de monsieur Thomas Marcotte au poste temporaire saisonnier de classe C aux travaux publics et ce, par suite d'un processus de sélection, incluant des entrevues;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

QUE le conseil de la ville de Saint-Basile accepte la recommandation d'affecter temporairement M. Thomas Marcotte au poste temporaire saisonnier de classe C, et ce à compter du 16 septembre 2024;

QUE le conseil de la ville de Saint-Basile accepte la recommandation d'embaucher M. François Auger au poste permanent classe B, et ce à compter du 16 septembre 2024;

QUE monsieur Guillaume Vézina, maire et madame Annie Thériault, directrice générale sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

252-09-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h43.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina,
Maire

Manon Jobin,
DGA, trésorière-greffière par intérim